

# Police nationale

- > LOPSI: la dernière des cinq tranches annuelles
- > la déclinaison fonctionnelle de la réforme des corps et carrières
- > la poursuite de la modernisation

1

## LOPSI : la dernière tranche (5<sup>e</sup> année)

### 1 000 recrutements supplémentaires

- > 850 recrutements de gardiens de la paix (soit 4 200 actifs depuis 2003).
- > 150 recrutements de personnels administratifs, techniques et scientifiques (2 000 depuis 2003).

### La prévention de la délinquance et la lutte contre les violences urbaines

- > consolidation des 2 000 ADS supplémentaires recrutés en contrat d'accompagnement dans l'emploi après les violences urbaines de novembre 2005.
- > expérimentation d'un «service civil citoyen» dans dix départements.
- > recrutement de psychologues pour venir en aide aux victimes de violences aux personnes.

### Des moyens nouveaux contre l'immigration clandestine

- > mise en service de nouveaux centres de rétention administrative (Nîmes, Orly, Hendaye,...).
- > montée en puissance du Service national de police ferroviaire créé début 2006.
- > livraison de 2 vedettes maritimes à Mayotte.

### L'achèvement du déploiement du nouvel uniforme et de la nouvelle arme individuelle des policiers

- > dans le cadre du marché police-gendarmerie-douanes, acquisition de 28 200 derniers pistolets SIG-SAUER avec étui sécurisé, portant le total à 136 000.
- > achèvement du déploiement de la nouvelle tenue au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

### Les systèmes d'information et de communication

- > achèvement du déploiement d'ACROPOL : tous les départements métropolitains seront couverts avant avril 2007 par ce système moderne de communication.
- > montée en puissance de la modernisation des centres d'information et de commandement : 25 départements seront équipés fin 2007.
- > mise en œuvre du projet ARIANE pour une recherche judiciaire police-gendarmerie plus efficace.

### Les projets immobiliers

- > livraison des grands projets immobiliers de Lyon et de Lille, du cantonnement de Meaux (première livraison d'une opération réalisée en location avec option



d'achat), de l'hôtel de police d'Argenteuil

- > mises en chantier des hôtels de police de Nantes, Cambrai, Pointe-à-Pitre, Provins,...

2

## La déclinaison fonctionnelle de la réforme des corps et carrières (2004-2012)

### Le renforcement de l'encadrement intermédiaire

- > création de 2 300 emplois nouveaux de brigadiers par transformation de 2 300 emplois de gardiens de la paix (portant à 13 500 le nombre d'emplois de brigadiers créés depuis 2004).
- > création de 525 emplois de brigadiers-majors (dont 400 à l'échelon exceptionnel) par transformation de 525 emplois de gardiens de la paix.
- > création de 50 postes supplémentaires de responsables d'unité locale de police.

### La valorisation des compétences

- > ouverture des nouvelles formations d'accès au grade de brigadier-major.
- > mise en place de la nouvelle voie d'accès professionnelle (VAP) au corps des officiers.

## Des rémunérations revalorisées, en accompagnement des restructurations fonctionnelles

- > création de 1 000 échelons exceptionnels supplémentaires de gardiens de la paix.
- > revalorisation indiciaire des gradés et des officiers.
- > poursuite de la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

## La réaffirmation du positionnement des personnels administratifs et techniques

- > création de 359 emplois de personnels administratifs (en plus des 150 recrutements LOPSI) par transformation de 359 emplois de fonctionnaires actifs.
- > fusion des corps administratifs du ministère, les attachés en 2007, et création du statut d'emploi de conseiller d'administration.

## La montée en puissance de la filière scientifique

- > transformation de 114 emplois de fonctionnaires actifs en 114 emplois de personnels scientifiques (10 ingénieurs, 35 techniciens, 69 agents spécialisés).

## L'action sociale, un levier pour la fidélisation des fonctionnaires

- > 1 000 logements supplémentaires et 200 prêts à taux zéro en plus en Ile-de-France grâce aux crédits supplémentaires dégagés par le logement social.
- > création de 100 nouvelles places de crèches dont 40 sur le nouveau site du pôle Renseignement à Levallois-Perret.

## La promotion de l'égalité des chances

- > agrément des Cadets de la République option Police nationale comme «service civil volontaire».
- > pérennisation des classes préparatoires aux concours externes de commissaires et d'officiers créées à titre expérimental en 2006.

## La modernisation de la fonction habillement

- > remplacement de la masse d'habillement par un capital de points et une indemnité d'entretien pour mieux répondre aux besoins opérationnels des agents et assurer une plus grande fluidité logistique.



3

## La poursuite de la modernisation

### Les audits de modernisation

- > renforcer l'efficacité des services par la mise en œuvre des préconisations des audits de modernisation (PAF Roissy, centres de rétention administrative, achats, gestion des ressources humaines, ACROPOL).

## La prise en compte du développement durable dans la gestion du parc automobile

- > mise en place d'un plan d'ensemble de rationalisation des coûts d'achat et d'entretien des véhicules de police.
- > acquisition de véhicules plus économes en carburants (véhicules micro-urbains pour les missions de liaison)
- > expérimentation de l'utilisation des biocarburants.

## 4 objectifs opérationnels en 2007 au service de la sécurité intérieure

Le projet annuel de performance de la Police nationale prend les engagements suivants :

- > poursuivre et consolider la baisse de la délinquance générale :

- faire baisser le nombre de crimes et délits constatés en zone police entre 1 et 2%
- atteindre une baisse de la délinquance de voie publique comprise entre 2 et 3%
- porter le taux d'élimination à 33,5% contre moins de 24% en 2002

- > renforcer la lutte contre l'immigration clandestine en parvenant à 28 000 reconduites exécutées en 2007
- > intensifier la lutte contre le terrorisme
- > accroître la contribution de la Police nationale à la sécurité routière

# L'administration territoriale et centrale

- > La performance au service du citoyen

1

## Des titres modernisés, plus fiables et protecteurs des citoyens.

Les passeports électroniques, déjà en vigueur, feront l'objet d'importants investissements supplémentaires. De nouveaux projets structurants seront en outre finalisés en 2007, comme, le système d'immatriculation des véhicules ou bien lancés, tels que la carte d'identité électronique, la refonte de l'application de gestion des titres des étrangers (projet « Grégoire ») et le nouveau permis de conduire électronique (projet « Faeton »).

S'appuyant sur les technologies les plus récentes, ces titres seront mieux protégés contre les risques de fraude, plus faciles à renouveler et offriront à leurs détenteurs des services plus performants.

Leur mise en œuvre sera facilitée par la création d'un établissement public, en partie financé par les recettes provenant de la délivrance des titres, notamment les passeports.

2

## Des compétences renforcées pour un meilleur service des usagers ; des carrières revalorisées pour une meilleure prise en compte des agents.

La directive nationale d'orientation prévoit d'ici 2010 le développement de missions requérant des agents plus qualifiés, qu'il s'agisse de sécurité, de cohésion sociale, de développement durable, de conseil aux collectivités locales ou encore de délivrance de titres sécurisés.

C'est ainsi que le plan de requalification lancé l'an dernier va s'accroître en 2007. Il conduira à requalifier plus d'un millier de postes supplémentaires et s'accompagnera, en contrepartie, de la suppression de 401 emplois. Ce plan comportera un important effort de formation qui permettra de mieux accompagner les évolutions professionnelles.

En parallèle, 19 millions d'euros seront utilisés pour

mieux valoriser les carrières des agents avec notamment :

- > La fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, des 16 corps de fonctionnaires que comptent l'administration centrale, les préfectures, la police et le ministère de l'outre-mer. Les 40 000 agents concernés seront désormais regroupés en 3 corps, avec des possibilités de mobilité accrues et des procédures de gestion simplifiées.
- > La poursuite du rattrapage indemnitaire de la moyenne des autres ministères, pour 13,5 M€.

Les services du ministère seront ainsi mieux à même de remplir leurs nouvelles missions et les perspectives de promotion offertes aux agents contribueront à renforcer encore leur motivation.

3

## Un patrimoine immobilier rationalisé et consolidé.

■ L'installation du Pôle Renseignement à Levallois-Perret permettra de regrouper des services dans les espaces libérés sur les sites parisiens de Beauvau et Nélaton, mais aussi d'enclencher un processus de cessions et de résiliations de baux. Le ministère poursuit en outre une politique dynamique d'entretien et de mise en sécurité de son patrimoine.

■ Le programme national d'équipement des préfectures verra ses moyens maintenus au niveau atteint en 2006. Ces dotations permettront de réaliser ou d'amorcer des opérations visant à rationaliser les implantations (préfectures d'Ille-et-Vilaine et du Vaucluse, sous-préfecture de Saint-Malo), à les adapter aux nouveaux besoins des usagers ou des services (sous-préfecture de Montluçon, poursuite des installations de gestion de crise), ou à les sécuriser (préfectures de la Gironde, du Rhône). La priorité en faveur des départements d'outre-mer sera maintenue.



## Le ministère de l'intérieur précurseur de la rénovation de la gestion des ressources humaines.

Le 4 juillet 2006, le comité technique paritaire ministériel a approuvé deux importants projets relatifs à la gestion des personnels : la fusion des corps des personnels administratifs et la réforme de la filière des personnels des systèmes d'information et de communication (SIC).

Un protocole d'accord sur la politique de gestion des corps et des carrières signé avec quatre organisations syndicales précise les conditions dans lesquelles ces réformes seront conduites.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 40 000 agents d'administration centrale, des préfectures, de la police et du ministère de l'outre-mer seront ainsi regroupés en 3 corps (attaché, secrétaire administratif, adjoint administratif), au lieu de 16 aujourd'hui.

Cette réforme majeure offrira aux agents des possibilités nouvelles de mobilité et de promotion. Elle constitue aussi le socle d'une politique de gestion des ressources humaines plus am-

bitieuse et plus cohérente, qui porte sur l'amélioration des statuts, les promotions, le régime indemnitaire, la mobilité, la formation et l'action sociale.

C'est ainsi qu'un vaste plan de requalification et de restructuration des emplois permettra d'ici 2010 de doubler le nombre des promotions au bénéfice de toutes les catégories de personnels et notamment des agents de catégorie C. Ces requalifications d'emplois profiteront au total à près de 10 000 agents. A l'issue, la totalité des agents administratifs remplissant les conditions statutaires auront été requalifiés en adjoints administratifs.

Ces mesures seront accompagnées d'un effort particulier de formation. L'objectif est d'y consacrer au niveau national, en 2006, un montant égal à 1,5% de la masse salariale.

Par leur ampleur, ces réformes placent à nouveau les services du ministère de l'intérieur aux avant-postes de la réforme de l'Etat.



# Budget 2007

> Un budget centré sur la performance

## Sécurité civile

> La modernisation et le renforcement des moyens au service de l'efficacité opérationnelle



Le projet de loi de finances 2007 illustre la volonté du gouvernement de poursuivre voire, dans certains domaines, de parachever la réforme de la sécurité civile engagée en 2003, afin d'accentuer la spécialisation des services opérationnels et de favoriser la mutualisation et la coordination des services de secours. Cette volonté est illustrée, en 2007, par l'accent mis sur trois priorités : la modernisation des moyens aériens ; la poursuite de l'équipement des services opérationnels en moyens anti-terroristes ; la modernisation des moyens de communication des services d'incendie et de secours.

### La modernisation des moyens aériens

■ La livraison d'un douzième Canadair pour la saison feu 2007 permettra à la flotte des bombardiers d'eau amphibies d'atteindre son schéma optimal pour la première fois depuis 1997. Il sera financé en gestion 2006.

■ L'acquisition de trois hélicoptères EC 145, pour le secours aux personnes en détresse et l'intervention sur catastrophes vise à poursuivre le remplacement des Alouettes III et de l'appareil tragiquement accidenté en juin 2006.

■ L'amorce du programme de révision technique approfondie des Trackers permettra de poursuivre au-delà de 2008 l'exploitation de ces bombardiers d'eau.

### Moderniser les matériels d'intervention sur les risques naturels et technologiques et participer à la lutte anti-terrorisme

■ Le service du déminage poursuivra le programme de modernisation de ses matériels spécialisés d'intervention NRBC par l'acquisition de tenues lourdes et de deux embarcations avec équipements spécifiques pour les visites de coques et l'intervention sur les ferries.

■ La brigade des sapeurs pompiers de Paris bénéficiera de la mise en place d'une deuxième chaîne de décontamination, afin de mieux faire face à la menace NRBC, dans le cadre de la sixième et dernière tranche de son plan de modernisation.

■ La modernisation de la flotte des véhicules lourds de lutte contre les feux de forêts et d'intervention sur catastrophes naturelles des formations militaires de la sécurité civile sera amorcée via l'acquisition de dix équipements et de trois châssis de camions citermes feux de forêts.

### Accroître l'efficacité des moyens de communication des services d'incendie et de secours

La mise en œuvre, en 2007, du projet d'infrastructure de communication ANTARES permettra d'accroître la confidentialité, l'efficacité et la coordination des communications opérationnelles de l'ensemble des services publics concourant aux missions de secours, en substituant aux réseaux actuellement incompatibles entre eux une infrastructure moderne et mutualisée au niveau national. Ce projet est financé, en concertation avec les collectivités locales, en y affectant une partie des crédits du fonds d'aide à l'investissement des SDIS.



# priorités Budget 2007



# 20 Les priorités budgétaires en 2007 07



Le budget 2007 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire traduit résolument la continuité de la dynamique que j'ai impulsée depuis 2002, pour l'amélioration de l'action du ministère et de ses personnels, au service de l'ensemble des Français.

Pour la cinquième année, la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure est poursuivie et achevée. La réforme des corps et carrières, intégralement appliquée, permet d'associer efficacité des services et reconnaissance du travail des policiers. Modernisée et dotée des moyens humains et matériels nécessaires, la police pourra continuer à mieux répondre à l'aspiration légitime des Français à vivre dans un environnement plus sûr. Nous pourrions ainsi ancrer dans la durée les résultats obtenus, poursuivre la lutte contre la violence sous toutes ses formes et combattre le terrorisme dans le cadre rénové de la loi du 23 janvier 2006. Des moyens seront dégagés pour que la lutte contre l'immigration irrégulière se traduise par des résultats rapides dans l'esprit de la loi sur l'immigration et l'intégration du 24 juillet 2006.

La sécurité civile se verra renforcée dans ses moyens aériens (acquisition du 12ème Canadair et de trois hélicoptères), et son organisation nationale sera confortée par le lancement du grand projet de réseau de communications ANTARES.

La modernisation de l'administration centrale et territoriale, au service des usagers, se traduira notamment par le franchissement d'une nouvelle étape dans le développement des titres sécurisés et de l'administration électronique. La fusion des corps offrira aux agents des perspectives élargies et de nouvelles capacités d'adaptation.

J'attache, avec les deux ministres délégués, Brice Hortefeux et Christian Estrosi, une importance particulière aux équilibres des collectivités locales et à l'attractivité des territoires. Cet engagement commun se traduit par la reconduction du contrat de croissance et de solidarité en 2007, la compensation loyale et sincère des transferts de compétences et une action volontariste en faveur de l'attractivité et du développement des territoires.

Le budget 2007 sera celui de l'approfondissement de la LOLF. D'ores et déjà, l'esprit de responsabilité progresse en libérant les initiatives et en mettant au centre de la gestion le souci du résultat atteint et de la maîtrise des coûts. L'ensemble des agents du ministère se mobilise, et continuera à se mobiliser, pour que le ministère reste exemplaire et qu'il continue à ouvrir la voie à un service public plus efficace.

Nicolas SARKOZY,  
ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

1

### Budget 2007 : renforcement des priorités, accent sur la performance

Le budget du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en 2007 sera de 14,5 Mds€. Son plafond d'effectifs autorisés, évalués en équivalents temps plein travaillés, s'élèvera à 187 997 postes.

#### ■ Des moyens budgétaires qui progressent en rapport avec les priorités

Le total des crédits progressera, à périmètre constant, de 2,1 % par rapport à 2006 (4,5 % si l'on tient compte des crédits d'élections et des crédits destinés aux collectivités locales, marqués par d'importants changements de périmètre).

#### ■ Une gestion des ressources humaines dynamique

La mise en œuvre de la 5ème tranche de la LOPSI se traduit par la création de 1 000 emplois dont 850 policiers actifs et 150 agents administratifs, techniques et scientifiques. Viennent s'ajouter à ce plafond la consolidation des 2 000 emplois d'ADS dont le recrutement a été décidé en novembre 2005 à l'issue des violences urbaines.

Les réformes engagées dans les préfectures en application de la directive nationale d'orientation se traduisent cette année encore par des gains de productivité importants qui seront consacrés pour la plus large partie à une ambitieuse réforme de gestion des ressources humaines fondée sur la requalification des emplois, la revalorisation indemnitaire et, surtout, la fusion des corps, qui concernera 40 000 agents de l'administration centrale, des préfectures, de la police et du ministère de l'outre-mer. Le plafond d'emplois est stable. Il progresse toutefois de 1,1 %, en incluant les 2 000 ADS consolidés cette année.

■ Une répartition par mission qui évolue peu mais intègre le poids des dépenses électorales et la progression des transferts de compétence aux collectivités locales.

Politique des territoires	2% / 300 millions d'euros
Sécurité civile	3% / 429 millions d'euros
Administration générale et territoriale de l'Etat	17% / 2 498 millions d'euros
Relation avec les collectivités territoriales	21% / 3 069 millions d'euros
Sécurité (Police Nationale)	57% / 8 199 millions d'euros

2

### 2007 : l'approfondissement de la LOLF

Avec le budget 2007, la LOLF commence à produire des effets sensibles sur les pratiques quotidiennes de gestion et renforce, au sein du ministère, les efforts de modernisation :

■ Le développement de la culture de la performance se traduit par la définition d'objectifs quantifiables et d'indicateurs mieux renseignés au niveau de chaque programme (87 % des indicateurs renseignés contre 58 % en 2006).

■ L'utilisation croissante du contrôle de gestion encourage la rationalisation des procédures et la mutualisation des moyens.

■ Le chantier de la modernisation piloté par la secrétaire générale intéresse tous les domaines du ministère. Les projets lancés concourent directement à l'optimisation des modes de gestion et contribuent à rendre plus sûres et plus fluides les relations avec tous les usagers de l'administration, qu'il s'agisse par exemple de la mutualisation de la commande publique, du nouveau système d'immatriculation des véhicules ou de la future carte d'identité électronique.

■ La mise en œuvre des audits de modernisation, menés en partenariat avec le ministère délégué au budget et à la réforme de l'Etat, répond à la même logique.

# Budget 2007

> Relations  
avec les collectivités locales



L'année 2007 sera l'occasion, pour moi et avec vous, de dresser un bilan, de consolider la décentralisation et de penser aux projets d'avenir.

**Dresser un bilan.** La troisième année de mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales doit être l'occasion de dresser un premier bilan. La compensation financière des transferts de compétences, contrôlée et approuvée par la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), est ainsi supérieure aux obligations constitutionnelles s'imposant au gouvernement. Il s'agit d'un geste fort en faveur des collectivités évalué à 157 M€.

**Consolider la décentralisation.** Lors de la Conférence nationale des finances publiques du 11 janvier 2006 et du Conseil d'orientation du 20 juin, le Gouvernement a été réceptif à la volonté que les collectivités territoriales ont manifesté de marquer une pause tant dans la décentralisation que dans l'évolution des finances locales. Pour la même raison, j'ai tenu à ce que pour 2007, le contrat de croissance et de solidarité soit reconduit, comme il l'a été en 2006.

**Enfin, penser l'avenir des finances locales avec et pour les collectivités territoriales.**

Marquer une pause ne veut pas dire qu'il faut oublier l'avenir. Préparer l'avenir, c'est prendre conscience des contraintes financières de chacun, Etat comme collectivités. C'est aussi rendre chacun responsable et maître de sa dépense. C'est enfin se reposer, ensemble, la question de la réforme de la fiscalité locale.

Plus posée, l'année 2007 n'en sera pas moins une année charnière pour les collectivités territoriales.

Brice HORTEFEUX,  
ministre délégué aux collectivités territoriales  
auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

## DES TRANSFERTS DE COMPETENCES COMPENSES DANS LA TRANSPARENCE

2007 est la troisième année de mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : avec l'aide de la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), le gouvernement a mis en œuvre une compensation intégrale et transparente.

## ■ Une compensation contrôlée et approuvée par la CCEC.

Composée à parité d'élus locaux et de représentants de l'Etat, la CCEC est devenue l'instance de référence en matière de compensation. Elle s'est réunie à 15 reprises en 18 mois et a approuvé, le plus souvent à l'unanimité, 19 projets d'arrêtés.

## ■ Une compensation supérieure aux obligations du gouvernement.

La CCEC a formulé un certain nombre de demandes dépassant le cadre strict de la loi du 13 août 2004, que le gouvernement a pour partie accepté. Le projet de loi de finances intègre ainsi un surcroît de droit à compensation de 157 M€.

## ■ Un partage des services désormais bien engagé.

Avec le projet de loi de finances 2007 commence la phase de partage définitif des services concernés par la décentralisation : un grand nombre de TOS de l'éducation nationale ont d'ores et déjà opté pour la fonction publique territoriale. Les autres TOS ainsi que les agents des autres services transférés seront pris en charge par les collectivités locales à partir de 2008.

## LA RECONDUCTION DU CONTRAT DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE POUR 2007

Le gouvernement souhaite établir les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales sur un nouveau pacte, reposant sur une plus grande capacité des collectivités à piloter leur dépense, et sur une meilleure prévisibilité

de leurs ressources. Dans ce cadre, l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales devra être rendue progressivement compatible avec les normes de dépenses que s'impose l'Etat. Le contrat de croissance et de solidarité sera cependant reconduit en 2007, assurant à l'enveloppe des concours financiers de l'Etat une progression de 986 M€, et à la DGF une croissance de 957 M€, dont 542 pour les communes et leurs groupements, 286 pour les départements et 127 pour les régions.

## LA POURSUITE DE L'EFFORT DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES

En outre, la loi de programmation pour la cohésion sociale a prévu de consacrer un effort spécifique à la DSU de 2005 à 2009. Elle progressera donc en 2007 d'environ 13% par rapport à 2006. Elle sera ainsi passée, au cours de la législature, de 593 millions d'euros en 2002 à plus de 990 millions d'euros en 2007.

La croissance de la DGF permettra en outre de garantir une progression comparable de la DSR. Celle-ci aura donc augmenté de plus de 40% depuis 2002.

Transferts	Droit à compensation dû	Droit à compensation alloué	Variation
FSL+ Fonds eau-énergie	87 877	93 527	5 650
CLIC	10 048	17 165	7 117
STIF	33 142	42 403	9 261
<b>Total Départements</b>	<b>131 067</b>	<b>153 095</b>	<b>22 028</b>
Formations sociales	123 177	134 430	11 253
Formations sanitaires	428 234	535 875	107 641
Bourses sociales	18 032	20 857	2 825
Bourses sanitaires	59 320	63 089	3 769
STIF	178 868	188 507	9 639
<b>Total Régions</b>	<b>807 631</b>	<b>942 758</b>	<b>135 127</b>
<b>Total général</b>	<b>938 698</b>	<b>1 095 853</b>	<b>157 155</b>

( en milliers d'euros)

# Budget 2007

## > Aménagement du Territoire



La politique nationale d'aménagement du territoire s'attache à détecter, mettre en valeur et soutenir les atouts de chacun de nos territoires. Elle répond aussi à une volonté de solidarité nationale en faveur des territoires les plus en difficulté.

L'Etat encourage les acteurs les plus dynamiques à développer leurs points forts et leurs complémentarités, à améliorer leur organisation collective, et à renforcer leurs stratégies de développement économique et de recherche afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance, d'emploi et de bien-être au service des territoires et des populations qui y vivent. La promotion des pôles de compétitivité en constitue un bon exemple.

Cette orientation est complétée, au nom de la solidarité nationale et de l'égalité des chances, d'une politique active de cohésion économique et sociale au profit des territoires ruraux par la valorisation de leurs atouts propres et le renforcement de leur attractivité. Elle est illustrée, parmi de nombreux exemples, par la politique des pôles d'excellence rurale.

Elle s'attache également à aider les territoires qui cumulent les handicaps structurels ou ceux qui se trouvent confrontés à des situations de crises industrielles. Elle s'intéresse aussi au développement, dans les quartiers urbains en difficulté, d'une stratégie de développement de l'activité économique et de l'emploi, portée par des acteurs de terrain motivés et une vision d'ensemble des équilibres d'une agglomération.

Au service de ces trois objectifs, une politique vigoureuse d'aménagement numérique du territoire vise à offrir à tous les Français l'accès au téléphone mobile, à l'internet haut-débit et à la télévision numérique terrestre.

Enfin, la politique d'aménagement du territoire est indissociable de la conduite de grands projets emblématiques et structurants pour les territoires, comme le rétablissement du caractère maritime du mont Saint-Michel qui a été relancé en 2006.

Les informations contenues dans ce document apportent des éclairages précis sur les objectifs poursuivis dans le cadre de ces orientations avec les moyens qui leur seront affectés en 2007.

**Christian Estrosi,**  
ministre délégué à l'aménagement du territoire auprès du ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

En 2007, le programme « aménagement du territoire » vise à atteindre 4 objectifs.

■ soutenir le développement des pôles de compétitivité

### 1

**OBJECTIF 1 : Renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires (81,8M€)**

La DIACT est chargée de l'animation du dispositif des pôles de compétitivité en lien avec le ministère de l'industrie. Le programme « aménagement du territoire » apporte des financements aux projets des entreprises des pôles (9 M€ pour 2007 destinés notamment à l'animation et au soutien des projets collectifs)

## ■ accompagner les mutations économiques et soutenir les territoires en reconversion

La DIACT anime depuis 2006 le réseau interministériel de veille territoriale sur les mutations économiques. Par ailleurs, elle prépare les décisions relatives aux contrats territoriaux et aux contrats de sites, en suit la mise en œuvre et participe à leur financement ( 16 M€ de FNADT pour 2007).

## ■ renforcer l'attractivité de nos territoires

La Prime à l'aménagement du territoire - 30,7 M€ pour 2007 - est essentielle à la création d'emplois dans certains de nos territoires (33296 emplois soutenus en 2005). Cet outil financier de la DIACT est notamment relayé par les actions menées à l'international par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII). Le budget de fonctionnement de l'AFII est soutenu par le programme « aménagement du territoire » à hauteur de 7,8 M€ pour 2007.

## 2

### **OBJECTIF 2 : Favoriser le développement et la solidarité (184,9 M€)**

Cet objectif correspond aux grandes politiques d'aménagement du territoire qui visent à assurer la cohésion sociale et territoriale et à favoriser un développement équilibré et durable des territoires. Les moyens mobilisés permettent la mise en œuvre des décisions des DIACT et des contrats de projets Etat-Régions dont 2007 constitue la première année d'exécution.

## ■ développer des infrastructures de transport et de communication numérique

Le plan de couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile sera achevé en 2007. Autre objectif de l'année : permettre l'accès à l'internet haut débit sur l'ensemble du territoire.

■ valoriser les atouts des territoires ruraux en particulier par la création de Pôles d'excellence rurale (13 M€ de FNADT en 2007)

■ soutenir le développement équilibré et durable d'espaces sensibles tels que le littoral et les massifs de montagne

■ favoriser un meilleur accès des usagers aux services publics notamment par la mutualisation de moyens

## 3

### **OBJECTIF 3 : Mettre en œuvre de « grands projets » interministériels d'aménagement du territoire (16,5 M€)**

Il s'agit de projets globaux et d'ampleur très significative, conçus sous l'égide de la DIACT dans un cadre interministériel :

■ projets structurant des territoires à une échelle régionale ou interrégionale tels que la restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel, le réaménagement du littoral Languedoc-Roussillon, l'opération urbaine Euromed à Marseille, la rénovation et la redynamisation économique du centre urbain de Saint-Etienne.

■ valorisation et aménagement des sillons fluviaux tels que ceux de la Garonne ou du Rhône

## 4

### **OBJECTIF 4 : Aider à concevoir l'action publique en matière d'aménagement du territoire (16,9 M€)**

Il s'agit notamment d'assurer une fonction d'étude, d'observation, d'évaluation et de prospective, au sein de la DIACT elle-même ou à travers les échelons déconcentrés (SGAR).

Cette action recouvre également le budget de fonctionnement de la DIACT qui représente 4,4% des crédits dédiés au programme.

Le programme « aménagement du territoire » ne reflète que partiellement l'ensemble des moyens mobilisés par l'Etat au profit de nos territoires. La DIACT est en effet également chargée de coordonner l'attribution des crédits des différents ministères ou organismes d'Etat relatifs aux contrats de projets Etat-Régions (10,497 Mds pour 2007-2013, hors Corse). Elle supervise aussi l'attribution des fonds européens aux territoires prioritaires (12,688 Mds pour 2007-2013). S'ajoutent enfin des exonérations de charges fiscales et sociales orientées vers des zones spécifiques : zones urbaines, zones rurales, pôles de compétitivité...